

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 mars 2024

Par convocation en date du 15/03/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 20 mars 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 18

VOTANTS 21

POUR : 21 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 6 /2024

Etaient présents : Emmanuelle OLTRA, François DI FORTI, Virginie DUPOUX, David LIOT, Philippe REVOL, Elise LANDREAU, Julien DI FRENZA, Mireille CEZIAN, Pilar GINET, Claude MANGILLI, Philippe ORSET-BLANC, Brigitte BELLOT-GURLET, Brice MAUCLERE, Michel ROUX, Francesca NOLOT, Francis MARTINEZ, Valérie PETEX

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Faustine LARUELLE, Cécile GILET, Djamel BOULACEL

Absents : Arnaud RUCHE, Laure ANDREOLETY

Francesca NOLOT a été désigné secrétaire de séance

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF)**-désignation des membres-**

Monsieur Le Maire fait l'exposé suivant :

Par délibération en date du 17 Novembre 2023, le Conseil Départemental a institué une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) afin de réviser la réglementation des boisements pour les communes de Froges, Le Versoud et Saint-Mury-Monteymond.

Afin que cette commission puisse se réunir valablement, il y a lieu de procéder à la désignation de ses membres. Sont concernés, pour la commune de Froges, en application des articles L 121-4 et L.121-5 du Code rural et de la pêche maritime, les membres suivants :

- Le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis et 1 propriétaire suppléant, élus par le conseil municipal,
- 2 propriétaires forestiers titulaires et 2 propriétaires suppléants, désignés par le conseil municipal.

1)-Désignation des représentants du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 30 novembre 2023, Monsieur le Président du Département l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation du Maire ou d'un Conseiller municipal en tant que membre titulaire.

- Désignation du membre titulaire :

Mme Valérie PETEX

SLOW

2)-Elections par le Conseil Municipal des propriétaires de biens fonciers non bâtis et désignation par le Conseil municipal des propriétaires forestiers

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 30 novembre 2023, Monsieur le Président du Département l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis et d'un propriétaire suppléant, ainsi qu'à la désignation de deux propriétaires forestiers titulaires et de deux propriétaires suppléants.

Monsieur le Maire indique que l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et suppléant, ainsi que la désignation des propriétaires forestiers titulaires et suppléants seront effectuées lors du prochain Conseil Municipal.

Aussi, et après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner en tant que représentant du Conseil municipal, membre titulaire : **Mme Valérie PETEX**

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Désigner en tant que représentant du conseil municipal, membre titulaire : **Mme Valérie PETEX**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 26.03.2024 et affichée le 27.03.2024
Le Maire
Olivier SALVETTI

Fait à Froges,
le 20/03/2024
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI

Secrétaire de séance
Conseillère Municipale
Francesca NOLOT

